

COLLECTE DE PHOTOGRAPHIES

« Le Bois dans l'architecture de nos maisons à Méolans-Revel »

PRÉSENTATION

La Fête du Bois aura lieu le **dimanche 22 juin 2014**. Son thème principal est la construction bois. Tout au long de la journée vous pourrez assister à des démonstrations variées autour du bois (déchiquetage, scie mobile, sculpture à la tronçonneuse, copeaux à la varlope...), vous renseigner auprès de professionnels de la construction bois, découvrir les stands d'artisanat du bois et de producteurs de Méolans-Revel, vous divertir avec les troubadours qui animeront la journée et enfin, danser au cours d'une soirée musette, folk et rock !

Cette année, l'équipe d'organisation de la Fête du bois a décidé de réaliser une collecte de photos sur le bois dans l'architecture des maisons à Méolans-Revel. Pour cela, elle organise un concours intitulé « LE BOIS DANS L'ARCHITECTURE DE NOS MAISONS À MÉOLANS-REVEL ».

L'école de Rioclar est partenaire de cette initiative, nous comptons sur la participation des enfants et de leur famille.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : participation

La participation est gratuite.

Le concours est ouvert à tous les photographes, professionnels et amateurs, à l'exclusion des membres organisateurs.

Le concours est ouvert du **20 mars au 20 mai 2014**. Les photographies proposées peuvent avoir été prises en dehors de cette période.

Les participants peuvent envoyer **jusqu'à 5 photographies afin de participer à la collecte** initiée pour la Maison du Bois. **Une image unique devra être sélectionnée pour le concours. Ce choix est à l'initiative de l'auteur**, et la photographie ainsi sélectionnée devra être **facilement identifiable**.

Chaque photographie doit comporter

- un titre, **un lieu**, et si possible une date
- le nom de l'auteur, son âge, son adresse postale, un n° de téléphone et / ou une adresse électronique
- un court commentaire pourra présenter et accompagner chaque photographie

En participant au concours et à la collecte, **le photographe déclare être l'auteur des photographies** envoyées, sa participation entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement.

Article 2 : thème du concours

Le thème du concours est « **LE BOIS DANS L'ARCHITECTURE DE NOS MAISONS À MÉOLANS-REVEL** ».

Les photographies proposées doivent y répondre. Les participants peuvent illustrer n'importe quel élément d'architecture (charpente, portes, fenêtres, balcons, sols... **les meubles n'en font pas partie**).

Les photographies doivent être prises impérativement sur la commune de Méolans-Revel. Le lieu doit être précisé.

Article 3 : Dépôt des photographies

Les participants peuvent envoyer leurs photographies soit par mail (maisondubois@ubaye.com), soit par courrier (Maison du Bois – La Fresquière – 04 340 Méolans-Revel) **avant le 20 mai 2014** à minuit.

Les photographies numériques doivent être au format JPEG (de préférence) et de bonne qualité.

Les photographies papiers sont acceptées, les organisateurs les numériseront et pourront ainsi rendre les originaux aux auteurs.

Article 4 : Droits et utilisation des photographies

En participant à la collecte et au concours, les photographes autorisent les organisateurs de la Fête du Bois à reproduire et diffuser librement leurs images pour une exposition, un diaporama, une publication (presse, Web...) dans le cadre de la promotion du concours et de la Fête du Bois. Toute autre utilisation fera l'objet d'un accord préalable avec l'auteur.

Certaines des photographies collectées seront imprimées sur des bâches, avec si nécessaire des commentaires de présentation / description. Les bâches seront **exposées à la Maison du Bois à partir du 22 juin 2014 et pendant un an environ**.

Sauf avis contraire, le nom de l'auteur sera indiqué avec sa ou ses photographies.

Article 6 : Choix des lauréats et remise des prix

Trois prix seront décernés :

- **le « prix du public »** : lors de la Fête du Bois, les photographies sélectionnées par leurs auteurs seront exposées sur un stand. **Le public pourra voter de 10h à 16h** pour sa photographie préférée.
- **Le prix du jury « adulte »** sera décerné par l'équipe d'organisation de la Fête du bois
- **Le prix du jury « enfant »** (moins de 12 ans) sera décerné par l'équipe d'organisation de la Fête du bois

La remise des prix aura lieu lors de la Fête du Bois, le **dimanche 22 juin 2014 à 18h00**.

Les prix sont les suivants :

- « Prix du public » : **une sculpture en bois** réalisée lors de la Fête du Bois 2014
- « Prix du jury – adulte » : **un coffret de produits locaux**, issus de la forêt et du bois
- « Prix du jury – enfant » : **un coffret de produits locaux**, issus de la forêt et du bois

Article 7 : Organismes

Le concours est organisé par l'association MAISON DU BOIS DE MÉOLANS-REVEL :

- Présidente : Babeth MILLET
- Vice-président : Serge LENOGUE
- Secrétaire : Myriam LEBRE-TOUQUET
- Trésorière : Éloïse SIMON
- Membres du bureau : Isabelle CHAYET, Catherine HUARD, Fabien MULOT-CLARIOND, Sébastien REYNIER et Nicolas TRON.